



مَنْظَرُ الصِّحَّةِ الْعَالَمِيَّةِ

قرار

Résolution

COMITÉ RÉGIONAL DE LA
MÉDITERRANÉE ORIENTALE

EM/RC65/R.4
Octobre 2018

Soixante-cinquième session

Institutionnalisation de l'approche de la Santé dans toutes les politiques

Le Comité régional,

Rappelant la Déclaration d'Helsinki sur la Santé dans toutes les politiques de 2013 et la résolution WHA67.12 « Contribuer au développement économique et social : une action intersectorielle durable pour améliorer la santé et l'équité en santé » ;

Reconnaissant l'importance de l'action multisectorielle pour progresser sur la voie des Objectifs de développement durable ;

Convaincu que traiter les déterminants sociaux de la santé et les inégalités en matière de santé constitue une priorité pour tous les États Membres, et que l'approche de la Santé dans toutes les politiques est nécessaire pour s'attaquer efficacement aux déterminants sociaux de la santé ;

Soulignant l'importance d'institutionnaliser la Santé dans toutes les politiques afin de garantir une approche pangouvernementale et pansociétale de la santé ;

Reconnaissant le rôle de chefs de file joué par certains États Membres dans la Région de la Méditerranée orientale qui ont mis au point une approche nationale de la Santé dans toutes les politiques ;

Prenant acte du document technique qui a été examiné lors de la soixante-cinquième session du Comité régional pour la Méditerranée orientale sur la promotion de la santé et du bien-être, qui reconnaît l'importance de la Santé dans toutes les politiques ;

Insistant sur l'importance de l'engagement politique pour garantir l'institutionnalisation de la Santé dans toutes les politiques et la cohérence des politiques publiques ;

1. **INVITE INSTAMMENT** les États Membres :

- 1.1 à élaborer un plan complet pour l'institutionnalisation et la mise en œuvre de l'approche de la Santé dans toutes les politiques ;
- 1.2 à renforcer les capacités de différentes institutions du secteur public, des acteurs non étatiques et des organisations de la société civile en vue d'adopter et de promouvoir l'approche de la Santé dans toutes les politiques ;
- 1.3 à générer des données et à élaborer des études de cas sur l'expérience de la mise en œuvre de l'approche de la Santé dans toutes les politiques, et à partager des données d'expérience via des plateformes régionales ;

2. DEMANDE au Directeur régional :

- 2.1 de fournir un appui technique aux États Membres pour institutionnaliser l'approche de la Santé dans toutes les politiques ;
- 2.2 de soutenir le renforcement des capacités des institutions pertinentes du secteur public dans tous les États Membres afin de garantir l'institutionnalisation de la Santé dans toutes les politiques au sein des États Membres ;
- 2.3 de mettre au point des orientations et des outils pour soutenir les États Membres dans la mise en œuvre de l'approche de la Santé dans toutes les politiques ;
- 2.4 de documenter les bonnes pratiques dans la mise en œuvre de la Santé dans toutes les politiques aux niveaux national et régional ;
- 2.5 de faciliter la mobilisation de ressources domestiques et internationales en vue de la mise en œuvre efficace de la Santé dans toutes les politiques dans la Région.